

Bulletin d'inscription

A compléter et renvoyer au plus tard 7 jours ouvrés avant le démarrage de la formation à l'adresse suivante :

APTER France – à l'attention de Marie Christine HURMAN - 45, avenue Junot – 75018 PARIS

Pour toute information complémentaire : Tel : 06.83.07.00.10 email : mch@apter-france.com

Je m'inscris au parcours de formation à la **Méthode APTER**

<p>Module 1 : Session 1 : 18 et 19 Janvier 2017 <input type="checkbox"/> Session 2 : 24 et 25 avril 2017 <input type="checkbox"/> Session 3 : 17 et 18 Octobre 2017 <input type="checkbox"/> Je m'inscris au module 1 au tarif de 1 100 € HT et je joins un chèque de 1 320 € (TTC)</p> <p>Module 2 : Session 1 : 21 Février 2017 <input type="checkbox"/> Session 2 : 10 Mai 2017 <input type="checkbox"/> Session 3 : 13 Novembre 2017 <input type="checkbox"/> Je m'inscris au module 2 au tarif de 700 € HT et je joins un chèque de 840 € (TTC)</p> <p>Module 3 : Session 1 : 7 Mars 2017 <input type="checkbox"/> Session 2 : 22 Mai 2017 <input type="checkbox"/> Session 3 : 22 Novembre 2017 <input type="checkbox"/> Je m'inscris au module 3 au tarif de 550 € HT et je joins un chèque de 660 € (TTC)</p> <p>Module 4 : Session 1 : 21 Mars 2017 <input type="checkbox"/> Session 2 : 19 Juin 2017 <input type="checkbox"/> Session 3 : 5 Décembre 2017 <input type="checkbox"/> Je m'inscris au module 4 au tarif de 550 € HT <input type="checkbox"/> et je joins un chèque de 660 € (TTC)</p> <p>Je m'inscris au parcours complet de formation et je choisis la session 1 <input type="checkbox"/> la session 2 <input type="checkbox"/> la session 3 <input type="checkbox"/> Je bénéficie d'une remise de 10%, soit 2 610 € HT et je joins un chèque de 3 132 € (TTC) Possibilité de payer en plusieurs fois sur simple demande</p> <p><i>Les frais d'études (repas, salle et pauses) sont à la charge du participant et seront facturés en sus pour un montant de 55 €HT par jour</i></p> <p>Lieu : paris intra-muros</p>	<p>Le tarif de la certification (validation des 4 modules de formation) comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le kit de préparation : exposé du Professeur M.J. Apter sur la théorie du renversement, exercices de sensibilisation, - Votre inventaire de performance motivationnelle, - Les supports de cours (plus une copie électronique des documents et le droit de les utiliser), - Un kit du jeu des renversements (jeu de carte et protocole d'utilisation), - Un kit de vente de la méthode Apter, - Un module de formation à la méthode Apter (support d'animation et guide d'animation) prêt à l'emploi, - Les droits d'accès à 2 inventaires de performance motivationnelle pour vos clients. - Une attestation de qualification à l'inventaire de performance motivationnelle (sous réserve d'avoir rempli les conditions requises), - Un diplôme attestant de votre certification à la Méthode Apter de Coaching (sous réserve d'avoir rempli les conditions requises).
--	--

Coordonnées du Participant

NOM :
 Prénom :
 Fonction :
 Société :
 Secteur d'activité :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :
 Tél. : Fax :
 Email :

Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification.

Adresse de facturation (si différente)

Société :
 Adresse :

 Code postal :
 Ville :
 Interlocuteur :
 Tél. : Fax :
 Email :

Règlement

- Paiement à l'inscription par chèque à l'ordre d'APTER France (une facture vous sera envoyée par email ou par la poste à votre convenance).
- Paiement à l'inscription par virement : notre RIB vous sera communiqué par mail sur votre demande

Je soussigné (e) _____ atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente

A _____ le _____

Signature du participant

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEFINITIONS

FORMATION INTERENTREPRISES

Stages et cycles interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans des locaux mis à la disposition d'APTER France.

Parcours:

- Parcours Pro individuel : Parcours de formation préconisé associant plusieurs stages interentreprises.
- Parcours à la carte individuel : Parcours de formation composé de plusieurs stages interentreprises issus du catalogue au libre choix du Client.

FORMATION INTRAENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par APTER France.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

APTER FRANCE fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à APTER France un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au Client sur demande.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation d'APTER FRANCE étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, APTER FRANCE se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les repas, frais d'hébergement ne sont pas compris dans le prix des formations et sont à la charge du Client .

Remplacement d'un participant

APTER FRANCE offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d'une session de formation

APTER FRANCE se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, en cas de force majeure

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les stages interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les cycles et parcours :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, dans ces deux cas, si APTER FRANCE organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

FORMATIONS INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par APTER FRANCE. Un acompte de 30% sera versé à la commande. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

Remplacement d'un participant

APTER FRANCE offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 30% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre APTER FRANCE et le Client.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier. Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre d'APTER France.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si APTER FRANCE n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à APTER FRANCE en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'APTER FRANCE pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à APTER FRANCE.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément APTER FRANCE et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour APTER FRANCE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre APTER FRANCE et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société APTER FRANCE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par APTER FRANCE à son siège social au 45, avenue Junot 75018 PARIS.